

Comment Cyber Crucible prend-il en charge la loi de l'Oregon sur la protection de la vie privée des consommateurs (OCPA) ?

Réponse courte : Cyber Crucible agit en tant que sous-traitant au titre de l'Oregon Consumer Privacy Act, tenu par contrat de ne traiter les données que sur instruction du responsable du traitement et d'apporter son concours en matière de sécurité et de demandes relatives aux droits des consommateurs. Étant donné qu'il ne collecte pratiquement aucune donnée personnelle, la plupart des obligations de l'OCPA n'ont qu'une portée minimale dans le cadre de sa garde des données.

Comment cela s'aligne

- **Obligations du sous-traitant** — apporter son concours en matière de sécurité, de réponse aux violations de données et d'évaluations de protection des données.
- **Minimisation des données** — aucun contenu client, identifiant ou clé n'est collecté.
- **Limitation de la finalité** — traitement effectué strictement sur instruction du responsable du traitement.

Remarques pour la sélection des fournisseurs

La loi de l'Oregon se distingue par une définition plus large des données personnelles et par des droits spécifiques accordés aux consommateurs concernant des tiers nommément désignés ; l'empreinte minimale maintient un risque faible côté fournisseur. Un accord de traitement des données est disponible sur demande.

Revision #1

Created 2026-07-24 07:17:33 UTC by Dennis Underwood

Updated 2026-07-24 07:17:33 UTC by Dennis Underwood